

les a dépouillés , & qui continuë à les tenir dans l'oppression , est le seul titre qu'on produise contre eux. Est-il suffisant pour anéantir des droits qu'ils tiennent de la nature , que les Loix fondamentales de l'Etat leur ont assurés , & qu'ils ont scellés de leur sang dans toutes les occasions où il s'est agi du salut de la Patrie ? L'esprit le plus vif , l'imagination la plus brillante ne réussiront jamais à le persuader. C'est cependant ce qui a été tenté dans le Mémoire auquel on répond. On y montre d'abord beaucoup d'honnêteté , en ne trouvant rien d'illégitime dans la prétention des Dissidens ; on la conserve même toute entière , en paroissant la réduire par ce mot de *tolérance* ; parce que , dès qu'on veut bien entendre qu'ils demandent les *avantages communs de Citoyens* , tout est compris dans cette demande. La liberté de Religion aussi-bien que tous les droits temporels , en dérivent. Si la nature fonde ces droits , & ne les rend point dépendans de tel ou tel culte ; si les institutions politiques en général peuvent favoriser cette indépendance ; la Constitution propre de la République a reconnu les Dissidens dans leur Religion , la même qu'ils professent depuis sans aucune altération ; elle a donné à des droits qui leur étoient déjà communs toute l'authenticité dont ils étoient susceptibles , & en a formé un droit public national par un contrat entre Membres égaux d'un Etat libre. C'est ce qu'on va tâcher de rappeler à la mémoire d'un Auteur , qui feint quelquefois d'ignorer l'Histoire de son pays , qui se croit trop sûr de ses raisonnemens pour se donner la peine de les appuyer de la vérité des faits ; qui paroît s'être décidé une fois pour toutes à préférer le stile au mérite d'être conséquent. Sans chercher à l'imiter , nous le suivrons pas à pas autant qu'il sera possible ; & c'est le seul ordre que nous nous prescrivons.

Si l'on doit appeller Religion dominante celle qui est suivie par le plus grand nombre , la Catholique sera considérée comme telle en Pologne. Si le Souverain réside dans la personne du Roi & dans le Sénat , elle est aussi la Religion du Souverain. Mais la Domination & la Souveraineté , ne résidant que dans l'Assemblée générale de la Noblesse , & étant